

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2633

1^{er} décembre 2010

SOMMAIRE

Aedon S.A.	126378	Jack-1 S.à r.l.	126357
Areion Fund	126383	Jendra S.A.	126368
Asia Capital Investments II Sàrl	126384	Kenson S.A.	126371
Banstead Holding S. à r.l.	126384	K.F. Invest SA	126369
Bonissim S.à r.l.	126355	Kofler Ventures S.à r.l.	126371
Café « La Cheminée » S.à r.l.	126376	Labrador Films S.à r.l.	126376
Cap Sud S.A.	126361	Labrador Films S.à r.l.	126375
Cetex Luxembourg S.A.	126374	Landmark Investments S.à r.l.	126376
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	126378	L'Etoile du Cap-Vert	126369
DBSAM Funds	126360	Lincoln Invest S.A.	126377
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.	126357	Lincoln Invest S.A.	126377
Fondation Romi	126373	Lincoln Invest S.A.	126377
Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise & Cie, S.C.A.	126350	Lion/Polaris Lux 3 S.A.	126373
Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise & Cie, S.C.A. - SPF	126350	Lion/Polaris Lux 4 S.A.	126375
Getin International S.à r.l.	126350	Locomotive Holding S.A.	126377
Grethen S.à.r.l.	126350	Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à.r.l.	126378
Halian PSF S.à r.l.	126356	Luxis Domiciliations S.à.r.l.	126381
Halian, s.à r.l.	126356	Macro International S.A.	126382
HK (Luxembourg) S.A.	126356	Mageco Investment S.A.	126383
Hoche Immo 4 H S.A.	126359	Margil S.A.	126375
Hoche Immo 4 H S.A.	126359	Méridienne de Participations S.à r.l.	126383
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	126359	MGE Neumunster Siteco S.à r.l.	126383
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	126359	Midget S.A., S.P.F.	126384
IFS Luxembourg S.à.r.l.	126338	Mohawk International Holdings S.à r.l. ..	126382
Interbook S.A.	126360	Mylan Luxembourg L3 SCS	126361
International Automotive Components Group S.à r.l.	126361	Novy Capital Partners	126382
International Orthopaedics S.A.	126368	PEF Kons Investment S.A.	126376
Intertrust Corporate Services S.A.	126359	PPG Luxembourg Finance S.à.r.l.	126381
Inverlux S.A.	126369	Real Estate Commercial Europe 1 S. à r. l.	126374
		Waternity S.A.	126350

IFS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.909.770,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.987.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IF Services II Inc., an incorporation existing under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Marcy Building, Purcell Estate, 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Ms. Elise Nakach, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 7 October 2010;

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IFS Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) having its registered office at 25 A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 129.987, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 3, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1903 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended on April 8, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1167 of 14 May 2008.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and therefore resolves to amend article 2 of the articles of association, which shall now read as follows:

" Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities."

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert the denomination of the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro into US Dollars at the Euro foreign exchange reference rate from the United States of America Federal Reserve as at 6 October 2010 of one Euro against one US Dollar thirty-eight cents (EUR 1/USD 1.38). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at seventeen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 17,250.-) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one US Dollar thirty-eight cents (USD 1.38).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares from its current amount of one US Dollar thirty-eight cents (USD 1.38) to one USD (USD 1.-) so that the number of the shares increase from its amount of twelve thousand five hundred (12,500) shares to seventeen thousand two hundred fifty (17,250) shares.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty US Dollar (USD 15,892,520) to bring it from its current amount of seventeen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 17,250.-) up to an amount of fifteen million nine hundred nine thousand seven hundred

seventy US Dollar (USD 15,909,770.-) through the issuance of fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty (15,892,520) new shares having a par value of one USD (USD 1.-) each.

The fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty (15,892,520) new shares have been issued and subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, at a total subscription price of fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty-one US Dollar (USD 15,892,521) whereby fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty US Dollar (USD 15,892,520) are allocated to the share capital and one US Dollar (USD 1.-) to the share premium account.

All the subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim amounting to fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty-one US Dollar (USD 15,892,521) (the "Amount") that the Sole Shareholder holds against the Company.

The reality and the value of the claim has been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on 11 October 2010 by the Sole Shareholder and the interim accounts of the Company as at 30 September 2010, having been attached thereto which shows that the value of the claim contributed to the Company is worth at least of fifteen million eight hundred ninety-two thousand five hundred twenty-one US Dollar (USD 15,892,521).

Such management certificate and interim accounts, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares consisting of:

- a) class A shares (the "Class A Ordinary Shares");
- b) class B shares (the "Class B Ordinary Shares");
- c) class C shares (the "Class C Ordinary Shares");
- d) class D shares (the "Class D Ordinary Shares");
- e) class E shares (the "Class E Ordinary Shares");
- f) class F shares (the "Class F Ordinary Shares");
- g) class G shares (the "Class G Ordinary Shares");
- h) class H shares (the "Class H Ordinary Shares");
- i) class I shares (the "Class I Ordinary Shares");
- j) class J shares (the "Class J Ordinary Shares").

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert the fifteen million nine hundred nine thousand seven hundred seventy (15,909,770) existing shares into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class A Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class B Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class C Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class D Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class E Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class F Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class G Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class H Ordinary Shares, into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class I Ordinary Shares and into one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class J Ordinary Shares, all Ordinary Shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Seventh resolution:

Further to the here-above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles, which shall be read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of IFS Luxembourg S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen million nine hundred nine thousand seven hundred seventy US Dollar (USD 15,909,770.-) represented by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class A Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class B Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class C Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class D Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventyseven (1,590,977) Class E Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class F Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class G Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventyseven (1,590,977) Class H Ordinary Shares, by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class I Ordinary Shares and by one million five hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven (1,590,977) Class J Ordinary Shares,

representing a total of fifteen million nine hundred nine thousand seven hundred seventy (15,909,770) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully paid up.

Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares are referred to as a "Ordinary Share" or the "Ordinary Shares".

Art. 7. Each Class of Ordinary Shares gives the same rights to dividends and the same voting rights.

Art. 8. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Ordinary Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

Art. 9. Each Class of Ordinary Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such a class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (as defined hereinafter) (subject however to the Cancellation Value per Share (as defined hereinafter) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present Articles.

Art. 10. The period for Class A Ordinary Shares is the period starting on the issuing date and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

Art. 11. The period for Class B Ordinary Shares is the period starting after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

Art. 12. The period for Class C Ordinary Shares is the period starting after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

Art. 13. The period for Class D Ordinary Shares is the period starting after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

Art. 14. The period for Class E Ordinary Shares is the period starting after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

Art. 15. The period for Class F Ordinary Shares is the period starting after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2015 Interim Accounts (the "Class F Period"); and

Art. 16. The period for Class G Ordinary Shares is the period starting after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the "Class G Period").

Art. 17. The period for Class H Ordinary Shares is the period starting after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2017 Interim Accounts (the "Class H Period").

Art. 18. The period for Class I Ordinary Shares is the period starting after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2018 Interim Accounts (the "Class I Period").

Art. 19. The period for Class J Ordinary Shares is the period starting after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2019 Interim Accounts (the "Class J Period").

Art. 20. For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date (as defined hereinafter) for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

Art. 21. In the event a class of Ordinary Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (subject to article 22) for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Ordinary Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such a class, the Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the Class of Ordinary Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 9 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

Art. 22. In the case of redemption of a class of Ordinary Shares, the holders of such class of Ordinary Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Shares, so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Art. 23. The Board of Managers shall calculate the Available Amount for the redeemed class (subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of interim accounts of the Company (the "Interim Accounts"), each time not older than eight (8) days.

Art. 24. Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 25. The corporate capital may be changed at any time by time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

C. Management

Art. 26. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 27. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 28. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 29. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 30. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 31. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 32. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 33. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 34. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 35. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 36. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 37. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 38. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 39. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

G. Definitions

"Available Amount": means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carry forward profits, if any) but (i) less the results of any losses (including carried forwarded losses, if any) expressed as a positive, minus any freely distributable reserves and premium and (ii) less any sums to be placed into unavailable reserve (s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

So that:

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = net profits (including carry forward profits)

L = any losses (including carry forward losses)

LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies or the Articles.

R = available reserves and premium.

-“Available Cash”: means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

-“Available Cash per Share”: means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

-“Cancellation Value Per Share”: means (i) the nominal value per Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled;

-“Class A Interim 2010 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Ordinary Shares;

-“Class B Interim 2011 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Ordinary Shares;

-“Class C Interim 2012 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Ordinary Shares;

-“Class D Interim 2013 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Ordinary Shares;

-“Class E Interim 2014 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Ordinary Shares;

-“Class F Interim 2015 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Ordinary Shares;

-“Class G Interim 2016 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Ordinary Shares;

-“Class H Interim 2017 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Ordinary Shares;

-“Class I Interim 2018 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Ordinary Shares;

-“Class J Interim 2019 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Ordinary Shares;

-“Class Period”: means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le sept octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

A comparu:

IF Services II Inc., une société constituée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Marcy Building, Purcell Estate, 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques,

dûment représentée par Mlle. Elise Nakach, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée le 7 octobre 2010;

la procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de IFS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 25 A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 129.987, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1903 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1167 du 14 mai 2008.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et par voie de conséquence décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, excepté par le biais de l'offre publique, rassembler des fonds notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant des tous titres participatifs ou tous titres participatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant les droits de toute nature.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société peut aussi agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de l'euro en US Dollar sur base du taux de conversion de la réserve fédérale américaine au jour du 6 octobre 2010 de un (1) euro contre un USD trente-huit centimes (USD 1,38) (EUR 1/USD 1,38). En conséquence, le capital social actuel de la Société sera converti en dix-sept mille deux cent cinquante US Dollars (USD 17.250), représenté par dix-sept mille deux cent cinquante (USD 17.250) parts sociales d'une valeur nominale de un USD trente-huit centimes (USD 1,38) chacune.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de réduire la valeur au pair des parts sociales de son montant actuel de un US Dollar trente-huit centimes (USD 1,38) à un US Dollar (USD 1,-) de façon à ce que le montant des parts sociales passent de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à dix-sept mille deux cent cinquante (17.250) parts sociales.

Quatrième résolution:

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt US Dollar (USD 15.892.520,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille deux cent cinquante US Dollar (USD 17.250,-) à un montant de quinze millions neuf cent neuf mille sept cent soixante-dix US Dollar (USD 15.909.770,-) par l'émission de quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt (15.892.520) parts sociales ayant une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Les quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt (15.892.520) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit pour un prix total de quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt et un US Dollar (USD 15.892.521,-) dont quinze million huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt US Dollar (USD 15.892.520,-) US Dollar (USD) sont affectés au capital social et un US Dollar (USD 1,-) affectés à la prime d'émission.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-et-un US Dollar (USD 15.892.521) (le «Montant») que l'associé unique détient envers la Société.

La réalité et la valeur de la créance apportée a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat de la gérance de l'Associé unique émis le 11 octobre 2010, les comptes intérimaires au 30 septembre 2010 de la Société y étant annexés démontrant que la valeur de la créance détenue envers la Société équivaut au minimum à quinze millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-et-un US Dollar (USD 15.892.521).

Ce certificat et comptes intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de créer dix (10) catégories de parts sociales de la façon suivante:

- a) Parts sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");
- b) Parts sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");
- c) Parts sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C");
- d) Parts sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D");
- e) Parts sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E");
- f) Parts sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F");
- g) Parts sociales de Catégorie G (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G");
- h) Parts sociales de Catégorie H (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H");
- i) Parts sociales de Catégorie I (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I");
- j) Parts sociales de Catégorie J (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J").

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir les quinze millions neuf cent neuf mille sept cent soixante-dix (15.909.770) Parts Sociales existantes en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, toutes les Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur au pair de un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Septième résolution:

En conséquence des résolutions précédents, l'Associé Unique décide de la refonte totale des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ciaprès, la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, excepté par le biais de l'offre publique, rassembler des fonds notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant des tous titres participatifs ou tous titres participatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant les droits de toute nature.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société peut aussi agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de IFS Luxembourg S.a r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à quinze millions neuf cent neuf mille sept cent soixante-dix US Dollar (USD 15.909.770,-) représenté par en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, en un million cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept (1.590.977) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J,

représentant un total de quinze million neuf cent neuf mille sept cent soixante-dix (15.909.770,-)parts sociales ayant pour valeur au pair un US Dollar (USD1,-)chacune, entièrement libérée.

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J sont collectivement dénommées selon les cas soit la "Part Sociale Ordinaire" soit les "Parts Sociales Ordinaires".

Art. 7. Chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote.

Art. 8. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales Ordinaires, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories entières de Parts Sociales Ordinaires par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises pour chaque Catégorie(s).

Art. 9. Chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne le droit aux détenteurs, au prorata de leur détention dans chaque Catégorie et en cas de remboursement de chaque Catégorie, à un Montant Disponible (tel que défini ci-après) sujet toutefois à la Valeur d'Annulation par Parts Sociales pour la période correspondant à chaque Catégorie conformément à ces statuts:

Art. 10. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie A est la période qui débute le jour de ses présentes résolutions et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2010 de la Catégorie A (la «Période de la Catégorie A»);

Art. 11. La période pour les Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie B est la période qui débute après la Période de la Catégorie A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2011 de la Catégorie B (la «Période de la Catégorie B»);

Art. 12. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie C est la période qui débute après la Période de la Catégorie B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2012 de la Catégorie C (la «Période de la Catégorie C»);

Art. 13. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie D est la période qui débute après la Période de la Catégorie C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2013 de la Catégorie D (la «Période de la Catégorie D»);

Art. 14. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie E est la période qui débute après la Période de la Catégorie D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2014 de la Catégorie E (la «Période de la Catégorie E»);

Art. 15. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie F est la période qui débute après la Période de la Catégorie E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2015 de la Catégorie F (la «Période de la Catégorie F»);

Art. 16. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie G est la période qui débute après la Période de la Catégorie F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2016 de la Catégorie G (la «Période de la Catégorie G»);

Art. 17. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie H est la période qui débute après la Période de la Catégorie G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2017 de la Catégorie H (la «Période de la Catégorie H»); et

Art. 18. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie I est la période qui débute après la Période de la Catégorie H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2018 de la Catégorie I (la «Période de la Catégorie I»);

Art. 19. La période relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Catégorie J est la période qui débute après la Période de la Catégorie I et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires 2019 de la Catégorie J (la «Période de la Catégorie J»).

Art. 20. Pour éviter les doutes, s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires (telle que définie ci-après) pour une catégorie, la Période de la Catégorie d'une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de la Catégorie appropriée.

Art. 21. Si une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période correspondant à cette Catégorie, les détenteurs d'une telle Catégorie auront le droit, en cas de remboursement et d'annulation de la Catégorie correspondante, à un Montant Disponible (sujet à l'article 22) pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera le jour après la période de la dernière Catégorie (ou comme cela peut-être le cas immédiatement avant la Nouvelle Période d'une autre Catégorie) et qui se terminera à la Date des Comptes Intérimaires pour les comptes intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Catégorie, étant donné qu'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour une telle Catégorie; la Période correspondant à une telle Catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après le premier jour d'une Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour après la Période de la Catégorie J et les Catégories de Parts Sociales Ordinaires qui n'ont pas été rachetées et annulées pendant la période indiquée à l'article 9 iront dans l'ordre de la Catégorie A à la Catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été précédemment rachetées et annulées).

Art. 22. En cas de remboursement d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs d'une telle Catégorie recevront la Valeur d'Annulation par Part Sociale dans la mesure où quand la Valeur d'Annulation par Parts Sociales excède les Liquidités Disponibles par Part Sociale, la Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être égale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Art. 23. Le Conseil de Gérance calculera le Montant Disponible pour chaque Catégorie remboursée (en prenant en compte le montant des profits disponibles, la prime d'émission et les réserves de la Société) sur la base des comptes intérimaires de la Société (les "Comptes Intérimaires"), qui, à chaque fois, ne devront pas être antérieurs à huit (8) jours.

Art. 24. Chaque prime d'émission disponible doit être librement distribuée.

Art. 25. Lors d'une assemblée générale des Associés, les Associés représentant au moins trois-quarts du capital social peuvent décider de modifier le montant du capital social.

C. Gérance

Art. 26. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 27. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 28. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 29. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 30. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 31. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 32. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 33. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 34. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 35. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 36. 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 37. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 38. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales Ordinaires détenues dans la Société.

Art. 39. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

G. Définitions

«Comptes intérimaires 2010 de la Classe A»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe A;

«Comptes intérimaires 2011 de la Classe B»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe B;

«Comptes intérimaires 2012 de la Classe C»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe C;

«Comptes intérimaires 2013 de la Classe D»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe D;

«Comptes intérimaires 2014 de la Classe E»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe E;

«Comptes intérimaires 2015 de la Classe F»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe F;

«Comptes intérimaires 2016 de la Classe G»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe G;

«Comptes intérimaires 2017 de la Classe H»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe H;

«Comptes intérimaires 2018 de la Classe I»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Classe I;

«Jour Ouvrable»: signifie tout jour qui n'est pas un samedi, dimanche ou un jour férié (fédéral) officiel au Luxembourg, en Allemagne ou au Royaume-Uni et pendant lequel les banques au Luxembourg, en Allemagne et au Royaume-Uni sont ouvertes pour la transaction d'affaire commerciale;

«Liquidités Disponibles»: signifie toutes les liquidités détenues par la Société (sauf les liquidités des dépôts de plus de six mois de termes), tous les instruments de marché facilement négociables, les bons et les effets à payer et tous les effets à recevoir qui après agrément du Conseil seront payés à la Société à court terme MOINS les créances ou autres dettes de la Société payables avant 6 mois et déterminés sur la base des Comptes Intérimaires conformément à la Période de la Classe correspondante (ou une Nouvelle Période, comme ça peut être le cas);

«Liquidités Disponibles par Part Sociale»: signifie relativement à une Classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales de Préférence émises dans la Classe et destinées à être rachetées et annulées;

«Montant Disponible»: signifie (sans double comptabilité) le montant total de bénéfices de la Société (y compris le report en avant des bénéfices, s'il y en a (i) moins les pertes (y compris le report en avant des pertes, s'il y en a) moins les réserves distribuables et la prime d'émission et (ii) moins toutes sommes comptabilisées dans les réserves non distribuables conformément à la Loi ou aux Statuts déterminé sur la base des comptes intérimaires relatifs à la Période de la Classe correspondante (ou toute Nouvelle Période, comme ça peut être le cas). Les calculs sont les suivants:

$$MD = B - (P + RND) + RD;$$

MD = Montant Disponible

B = Bénéfices nets (y compris les reports en avant)

P = Pertes (y compris les reports en avant)

RND = toutes les sommes placées ou à placer dans les réserves non disponibles

R = toutes les réserves et prime d'émission;

«Période d'une Classe de Parts Sociales»: signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale»: signifie (i) la valeur des Parts Sociales Ordinaires à annuler plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales de chaque catégorie à rembourser et annuler.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. NAKACH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45380. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142777/646.

(100163576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142757/10.

(100163529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**G.A.F.L. & Cie, S.C.A. - SPF, Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. G.A.F.L. & Cie, S.C.A., Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142758/12.

(100163790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Grethen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 46.553.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142759/9.

(100163834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Waternity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.294.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a deed of Maître Jospeh Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 28, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 15, 2006, number 1369. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time on June 28, 2006, pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

The Meeting is chaired by Frédéric Franckx, lawyer, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman). The Chairman appoints Gwenn Vanweddigen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Alexandra Slack, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Acknowledgement of (i) resignation as directors of the Company, effective as at 30 September 2010, of Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière, Jean-Yves Nicolas and Cristiano Portas and the appointment as a director, effective as at 30 September 2010 of Grégory Centurione for a term of 6 years and (ii) resignation as statutory auditor as from 30 September 2010 of CEDERLUX-SERVICES S.à r.l.;

3. Extension of the corporate object provisions of the Articles and amendment to article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“La société a pour objet, tant à Luxembourg qu’à l’étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières». La société peut s’intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. La société peut consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, appartenant ou non au même groupe.”

4. Amendment of article 6 of the Articles;

5. Deletion of article 7 of the Articles;

6. Amendment of article 8 of the Articles;

7. Change of the registered office of the Company;

8. The granting of special proxies; and

9. Miscellaneous;

II. The power of attorney of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholder, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxy of the represented shareholder, after having been signed “ne varietur”, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting hereby acknowledges the resignations of each of Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière, Jean-Yves Nicolas and Cristiano Portas as directors of the Company, each such resignation being effective as at 30 September 2010. The shareholders thank Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière, Jean-Yves Nicolas and Cristiano Portas for the activity carried out as directors of the Company up to today’s date.

The Meeting resolves to release and keep harmless, to the extent permitted under applicable law, each resigning director from any liabilities connected to the performance of his duties and tasks from the date of his appointment until the date of his resignation, except for the case of fraud or gross negligence.

The Meeting hereby appoints as a director for a term ending at the annual general meeting of the year 2016, Grégory Centurione, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium) on 22 December 1972 with professional address at 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The Meeting hereby acknowledges the resignation of the statutory auditor of the Company (CEDERLUX-SERVICES S.à r.l.) being effective as from 30 September 2010.

The Meeting resolves to release and keep harmless, to the extent permitted under applicable law, the statutory auditor from any liabilities connected to the performance of his duties and tasks from the date of his appointment until the date of his resignation, except for the case of fraud or gross negligence.

Third resolution

The Meeting resolves to extend the corporate object provisions of the Articles and to amend it in order to allow the Company to give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

As a result, the Meeting resolves to amend article 2 of Articles which shall read as follows:

“La société a pour objet, tant à Luxembourg qu’à l’étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société peut consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, appartenant ou non au même groupe."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles so that it reads as follows:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non.

Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire.

Dans ce cas, toute référence dans les statuts au conseil d'administration ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. "

Fifth resolution

The Meeting resolves to delete article 7 in its entirety from the Articles.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles so that it reads as follows:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués."

As a result of the fifth resolution, the Meeting resolves to renumber all the articles of the Articles.

Seventh resolution

The Meeting resolves that the registered office of the Company is transferred to 46A avenue John F Kennedy, Luxembourg L-1855.

Eighth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any lawyer or any employee of Loyens & Loeff, Luxembourg, to perform all formalities pertaining to the registrations with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and publication in the Luxembourg Gazette of the resignation and appointment of the Directors and the change of registered office of the Company.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.000.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de la société WATERNITY S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116294 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juillet 2006, numéro 1369. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée est présidée par Frédéric Franckx, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Gwenn Vanweddingen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Alexandra Slack, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Prise d'acte (i) de la démission en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 30 septembre 2010, de Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière, Jean-Yves Nicolas et Christiano Portas et nomination de Grégory Centurione en tant qu'administrateur, avec effet au 30 septembre 2010 pour une durée de 6 ans et (ii) de la démission de CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 septembre 2010;

3. Extension des dispositions concernant l'objet social dans les Statuts et modification de l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société peut consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, appartenant ou non au même groupe.»

4. Modification de l'article 6 des Statuts;

5. Suppression de l'article 7 des Statuts;

6. Modification de l'article 8 des Statuts;

7. Changement du siège social de la Société;

8. Octroi de procurations spécifiques; et

9. Divers;

II. La procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le représentant de l'actionnaire représenté, le Bureau et le notaire soussigné, ensemble avec la procuration de l'actionnaire représenté, resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire présent et représenté a été valablement informé, chacun d'eux déclarant expressément avoir été dûment convoqué.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté déclarant avoir été dûment convoqué et parfaitement informé de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte des démissions en tant qu'administrateurs de la Société de Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière, Jean-Yves Nicolas et Cristiano Portas, avec effet, pour chacun d'eux, au 30 septembre 2010. Les actionnaires remercient Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière, Jean-Yves Nicolas et Cristiano Portas pour l'accomplissement de leurs fonctions d'administrateurs de la Société jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée nomme par la présente, en tant qu'administrateur pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016, Grégory Centurione, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 22 décembre 1972, avec adresse professionnelle au 10a rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission du commissaire aux comptes de la Société (CEDERLUX-SERVICES S.à r.l.) avec effet au 30 septembre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'étendre des dispositions concernant l'objet social dans les Statuts et de le modifier dans le but de permettre à la Société de consentir des garanties, et de nantir, céder, grever ou de créer autrement des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter. La société peut consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne, appartenant ou non au même groupe.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non.

Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire.

Dans ce cas, toute référence dans les statuts au conseil d'administration ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer complètement l'article 7 des Statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

“Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués."

En conséquence de la cinquième résolution, l'Assemblée décide de re-numéroter tous les articles des Statuts.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 46A, Avenue John F. Kennedy, Luxembourg L-1855.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner mandat et d'autoriser tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, Luxembourg, pour exécuter toutes les formalités relatives aux enregistrements au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication dans le Journal luxembourgeois de la démission et de la nomination des Administrateurs et de la modification du siège social de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont évalués à EUR 2.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte notarié, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. FRANCKX, G. VANWEDDINGEN, A. SLACK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44292. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142960/276.

(100163524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Bonissim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 125, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.158.

L'an deux mil dix, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick Mario Marc BILLA, salarié, né à Luxembourg le 3 décembre 1963, demeurant à L-5480 Wormeldange, 125, rue Principale.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BONISSIM S.à r.l.", avec siège social à L-2665 Luxembourg, 24, rue du Verger, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 370 du 5 avril 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99.158.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Patrick Mario Marc BILLA, prénommé.

III.- Monsieur Patrick Mario Marc BILLA, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2665 Luxembourg, 24, rue du Verger, à L-5480 Wormeldange, 125, rue Principale, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Wormeldange."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Patrick Mario Marc BILLA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010145023/40.

(100165078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Halian PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 136.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142761/10.

(100164092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142763/10.

(100164093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

HK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, route de Weiswampach.

R.C.S. Luxembourg B 65.738.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Il s'agit du bilan rectificatif de ceux déposés auprès du RCS le 20/10/2010, sous la référence L100159889.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

TGA (Luxembourg) S.A.

Stéphanie Paché

Référence de publication: 2010142767/13.

(100163321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

**Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jack-1 S.à r.l.).**

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of the month of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under the number 236324, with registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (United States of America).

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "JACK-1 S.à r.l.", with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 154863, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1994 of 24 September 2010, (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty shares (180) shares, with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from JACK-1 S.à r.l. to Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.
2. Amendment of article 3 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the change of name of the Company.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from JACK-1 S.à r.l. to Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 3, of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.)."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 236324, avec siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans,

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique).

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "JACK-1 S.à r.l.", avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154863, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1994 du 24 septembre 2010, (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de JACK-1 S.à r.l. en Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société en conséquence de la modification de la dénomination de la Société.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de JACK-1 S.à r.l. en Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société prend la dénomination de "Firebird Mongolia Holdings S.à r.l." "

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2010. LAC/2010/45602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur, (signé) Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143991/95.

(100165114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142768/9.

(100164023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142769/9.

(100164029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010142771/12.

(100163508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010142772/14.

(100163663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Intertrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 octobre 2010

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 14 (quatorze) à 13 (treize).

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust Corporate Services S.A. / Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010142776/13.

(100163825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Interbook S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.306.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010142781/10.

(100163919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

DBSAM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.979.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 octobre 2010 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Ms. Joyce Chua Peck Koon

DBS Asset Management Limited

8, Cross Street # 08-01, PWC Building

Singapore 048424

M. Phillip Yeo Phuay Lik

DBS Asset Management Limited

8, Cross Street # 08-01, PWC Building

Singapore 048424

Mme Amy Yok Tak YIP

DBS Asset Management

6 Shenton Way

DBS Building Tower 1

Singapore 068809

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011,

- de renommer:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1014 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour DBSAM FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010145043/35.

(100165283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Mylan Luxembourg L3 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.691.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 25 septembre 2007, que Mylan Pharmaceuticals Inc. a transféré 19 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Mylan LHC Inc.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Mylan Pharmaceuticals Inc.	980 parts sociales
Mylan LHC Inc.	20 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Mylan Luxembourg L3 SCS
Par procuration
Signatures

Référence de publication: 2010142823/19.

(100164051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142782/11.

(100163360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Cap Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.353.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr Mike Abreu Pais, born on January 9th, 1981 in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 13 October 2010,

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "CAP SUD S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of April at 11.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2010.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the abovenamed party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following is appointed sole director:

Mr. Mike ABREU PAIS, director, born on January 9th, 1981, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

REVISORA S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

- 4.- The terms of office of the sole director and of the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

- 5.- The registered office of the company is established in 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Belvaux, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Mike Abreu Pais, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, lui-même ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 13 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «CAP SUD S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois d' avril à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Mike ABREU PAIS, administrateur, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

REVISORA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/47067. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145191/367.

(100166687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

International Orthopaedics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010142783/10.

(100163513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Jendra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 62.209.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Thomas Felgen et M. René Faltz comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

- D'approuver la démission de The Server Group Europe SA comme le commissaire aux comptes de la société;

- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration;

- D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société;

- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration ainsi qu'en tant d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;

- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 26th, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Thomas Felgen and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;
- To relieve The Server Group Europe SA as the statutory auditor of the company;
- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board;
- To elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company;
- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board as well as to delegate the day-to-day management of the company;
- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2010143322/32.

(100164367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 59.590.

—
 Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B no 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme holding INVERLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B no 59590.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010142787/12.

(100163302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

K.F. Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.064.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010

Première résolution

Le siège social est transféré du 7, rue J.P. Sauvage - L-2514 Luxembourg au 7, rue de Bitbourg – L-1273 Luxembourg
 Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2010142789/11.

(100163644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

L'Etoile du Cap-Vert, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9256 Diekirch, 10, rue Dr Mambourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.519.

—
 STATUTS

Les soussignés:

Dircelina Silva Monteiro, employée de bureau au centre militaire de l'armée luxembourgeoise, demeurant au 16, rue de Welscheid, L-9090 Warken, de nationalité luxembourgeoise.

Astride Silva Monteiro, employée de bureau au Syndicat d'Initiative de Vianden, demeurant au 5, rue Hurry, L-9240 Diekirch, de nationalité luxembourgeoise.

Sonia Silva Monteiro, aide-comptable au Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle, demeurant au 28A, rue Principale, L-9168 Mertzig, de nationalité luxembourgeoise.

Atilio Semedo Monteiro, ouvrier, demeurant au 21, Grand-Rue, L-9050 Ettelbrück, de nationalité portugaise.

Maria Da Cruz Piloto, femme au foyer, demeurant au 1, rue des Jardins, L-7782 Bissen, de nationalité luxembourgeoise.

Rui Manuel Fortes Rodrigues, ouvrier au Entreprise Kistl-Medernach, demeurant au 23, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück, de nationalité portugaise.

Silva Monteiro Cristina, coiffeuse au salon de coiffure Maud Bis à Ettelbrück, demeurant au 10, rue Dr Mambourg, L-9256 Diekirch, de nationalité luxembourgeoise

ont convenu de constituer une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les asbl, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1995 ainsi que par les dispositions suivantes:

Dénomination, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée L'ETOILE DU CAP-VERT.

Art. 2. Son siège social est établi au 10, rue Dr Mambourg, L-9256 Diekirch.

Art. 3. L'association a pour but d'aider les enfants à apprendre les danses traditionnelles du Cap-Vert mais aussi de les initier à la danse moderne afin de développer leur créativité et leurs connaissances tout en s'amusant. Nous leur donnons l'opportunité de connaître les traditions de leurs ancêtres et de les montrer à leurs camarades mais aussi au public luxembourgeois lors des spectacles éventuels. De plus, c'est un moyen pour eux de rencontrer d'autres jeunes en dehors de l'école.

Art. 4. L'association pourra s'affilier à des associations ou groupements nationaux ou internationaux poursuivant un but analogue.

Membres

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée et modifiable annuellement par l'Assemblée générale.

Art. 8. Le Comité peut conférer le titre de membre honoraire à toute personne s'intéressant à l'activité de l'association soit en y apportant sa compétence, ses relations soit son soutien matériel ou mora.

Art. 9. Les membres peuvent se retirer de l'association moyennant une simple déclaration écrite. La qualité de membre se perd encore:

- par le non-paiement de la cotisation pendant une année consécutive;
- par l'exclusion prononcée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violations des statuts ou pour tout autre motif grave;
- par décès.

Art. 10. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Assemblée générale

Art. 11. L'Assemblée Générale est présidée par le président ou le vice-président.

Art. 12. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le montant maximale de la cotisation s'élève à 50 €.

Art. 14. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé du président, d'un vice-président, d'un secrétaire, du trésorier, des membres suppléants.

Art. 15. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle.

Art. 16. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par le membre de ce dernier qui le remplace.

L'Assemblée Générale statue sur:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion des membres.

Art. 17. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an avant le 1^{er} avril pour l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

Art. 18. Le président présentera à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport d'activité portant sur l'exercice écoulé. Le trésorier présentera l'état des comptes arrêté au 31 décembre. Le secrétaire rédigera le procès verbal des délibérations qui sera approuvé par la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Le procès verbal ainsi que les textes des résolutions et motions votées par l'Assemblée Générale seront publiés à la prochaine édition de Bulletin de l'Association.

Art. 19. Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 8 jours avant la date prévue. Cette convocation contient de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et est signée par le président ou son délégué et le secrétaire.

Art. 20. Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale si:

- leur objet est spécialement indiqué dans la convocation,
- l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres,
- les modifications sont adoptées par les deux tiers des membres présents.

Pour le cas où ces modifications ne seraient pas réunies, il est renvoyé à l'article 8 de la loi des asbl et fondations sans but lucratif.

Art. 21. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie écrite.

Conseil d'administration

Art. 22. Le conseil d'administration est composé.

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire,
- d'un trésorier,
- de membres suppléants.

Comptes, Budget, Dissolution

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

Art. 23. Les comptes et les budgets sont préparés par l'assemblée générale.

Art. 24. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) leurs pouvoirs. Elle indique l'affectation à donner au patrimoine de l'association qui sera affecté à une autre organisation non gouvernementale agréée.

Art. 25. Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Diekirch, le 25 mars 2010.

Dircelina Silva Monteiro / Astride Silva Monteiro / Sonia Silva Monteiro /
Atilio Semedo Monteiro / Maria da Cruz Piloto / Rui Manuel Fortes Rodrigues /
Cristina Silva Monteiro.

Référence de publication: 2010146209/97.

(100167019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Kenson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142793/9.

(100163340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Kofler Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.050,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.554.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünften Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Gruppe Georg Kofler GmbH, Lyonel-Feiniger-Str. 28, 80807 München, Deutschland, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft,

ordnungsgemäß vertreten durch Adrian Aldinger, Volljurist, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 7. September 2010 in Luxemburg.

Die Vollmacht wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und den Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der KOFLER VENTURES S. à r.l. (die „Gesellschaft“), einer nach luxemburgischen Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, welche gemäß Urkunde des amtierenden Notars mit dem damaligen Wohnsitz in Mersch am 12. Dezember 2002 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C vom 11. Februar 2003, Nummer 139, auf Seite 6659. Die Satzung wurde zuletzt durch Urkunde des amtierenden Notars am 8. Mai 2008 geändert, veröffentlicht im Mémorial C vom 12. Juni 2008, Nummer 1451, auf Seite 69644.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse und ersucht den Notar diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, sechshundertfünfzig (650) Stück der insgesamt elftausendzweihundertzweiundfünfzig (11.252) Geschäftsanteile der Gesellschaft zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) einzuziehen und zu löschen sowie das Gesellschaftskapital von den derzeitigen zweihunderteinundachtzigtausenddreihundert Euro (EUR 281.300,-) auf nunmehr zweihundertfünfundsechzigtausend und fünfzig Euro (EUR 265.050,-) herabzusetzen.

Bei den sechshundertfünfzig (650) Geschäftsanteilen handelt es sich um die in dem Jahresabschluss 2009 gesondert ausgewiesenen Geschäftsanteile, welche von der Gesellschaft gehalten werden. Der alleinige Gesellschafter bestätigt, dass ausreichend Mittel zur Verfügung stehen, um die Herabsetzung des Kapitals durchführen zu können.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorstehenden Beschlusses wird Art. 5 der Satzung der Gesellschaft unter Einhaltung der Bestimmungen zu Art. 7 der Satzung wie folgt geändert:

„Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertfünfundsechzigtausend und fünfzig Euro (265.050,-€) bestehend aus zehntausendsechshundertzwei (10.602) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (25,-€).“

Dritter Beschluss

Der Gesellschaftszweck der Gesellschaft wird geändert und Art. 2 der Satzung der Gesellschaft erhält dementsprechend folgenden Wortlaut:

„**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jedweder Art, der Investition, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jedersonstigen Art und Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Art und Weise von Sicherheiten jeder Art oder von sonstigen verfügbaren Vermögenswerten, sowie die Verwaltung, Überwachung und Weiterführung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann im Wege von Darlehen, Garantien oder jeder anderen Art und Weise Gesellschaften Unterstützung zukommen lassen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die zu der Gesellschaftsgruppe gehören.

Die Gesellschaft kann jedwede kommerzielle, gewerbliche oder finanzielle Tätigkeit ausüben, die sie zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für nützlich hält.“

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Geschäftsführern der Gesellschaft Vollmacht zu erteilen, um alle Dokumente, Verträge, Urkunden, Bescheinigungen zu unterschreiben und alle erforderlichen Handlungen im Zusammenhang mit der Löschung der Anteile im Namen der Gesellschaft vorzunehmen.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft entstehenden Kosten, Gebühren und Auslagen aufgrund der vorliegenden Urkunde werden auf EUR 1.200,- geschätzt.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Urkunde ist dem Vertreter der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und vom Notar zusammen mit diesem Vertreter der erschienenen Partei unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. ALDINGER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45366. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 27. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010142791/67.

(100163506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010142802/14.

(100163440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 135.

Bilan au 31.12.2001

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS		3 698 531 F
KREDIETBANK C/C	4 063 F	
KREDIETBANK TERME	3 694 468 F	
TOTAL DE L'ACTIF		3 698 531 F
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES		3 678 371 F
CAPITAL	2 000 000 F	
RESULTATS REPORTES	1 432 796 F	
BENEFICE DE L'EXERCICE	245 575 F	
DETTES		20 160 F
FRAIS A PAYER	20 160 F	
TOTAL DU PASSIF		3 698 531 F

Compte de profits et pertes de l'exercice 2001

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS		148 359 F
DON DE M. SCHMIT LAURENT		220 160 F
DON POUR ALPA LUXEMBOURG	100 000 F	
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN	22 400 F	
FRAIS DE PORT	543 F	
DIFFERENCE DE CHANGE	1 F	
BENEFICE DE L'EXERCICE	245 575 F	
TOTAUX:	368 519 F	368 519 F

Référence de publication: 2010144714/31.

(100165529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Real Estate Commercial Europe 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.708.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue le 23 septembre 2010

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 23 septembre 2010,
- de nommer, avec effet au 23 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant en remplacement du gérant ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Real Estate Commercial Europe 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010142891/18.

(100163886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Cetex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.919.

*Extrait des résolutions prises lors de la tenue de l'Assemblée
Générale Statutaire des actionnaires au siège social en date du 09 juin 2009*

et

*des résolutions prises lors de la tenue du Conseil
d'Administration au siège social en date du 09 juin 2009*

4^{ème} Résolution de l'Assemblée Générale:

Les mandats d'Administrateur étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats d'Administrateur de Madame Ann-Christine BOUCKAERT et de Monsieur Bart SAELEN.

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur de la société LIMACO N.V., ayant son siège social à Kouterbaan, 44, B-9280 Lebbeke, Belgique, dûment représentée par Madame Ann-Christine BOUCKAERT, administrateur de sociétés, demeurant Fortenstraat, 58, B-9250 Waasmunster, Belgique, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'Administrateur, avec effet immédiat, la société CAROLINE N.V., ayant son siège social à Kouterbaan, 44, B-9280 Lebbeke, Belgique, dûment représentée par Madame Ann-Christine BOUCKAERT, administrateur de sociétés, demeurant Fortenstraat, 58, B-9250 Waasmunster et la société MATHO N.V., ayant son siège social à Fortenstraat, 58, B-9250 Waasmunster, Belgique, dûment représentée par Monsieur Bart SAELEN, administrateur de sociétés, demeurant Fortenstraat, 58, B-9250 Waasmunster, pour une période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Le mandat de Commissaire de Monsieur Romain THILLENS, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat son mandat pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Résolution Unique du Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, la société CAROLINE N.V., ayant son siège social à Kouterbaan, 44, B-9280 Lebbeke, Belgique, dûment représentée par Madame Ann-Christine BOUCKAERT, ayant son adresse au Fortenstraat, 58, B-9250 Waasmunster. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour Cetex Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010145026/38.

(100165215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010142805/14.

(100163543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Labrador Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 156.254.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2010 que:

- Monsieur Alain Rome, conseiller économique, né le 23 décembre 1944 à Vichy (France) et demeurant à L-2560 Luxembourg, 12 rue de Strasbourg, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Dominique Vignet, démissionnaire.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010142808/15.

(100163650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Margil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 59.392.

- Constituée suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 471 du 29 août 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 mars 2009 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- M. Jean FABER, né le 26 octobre 1960 à L-Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.
- M. Jean FABER occupera la fonction de Président de la société.
- M. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.
- Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX SA., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223 Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour la société MARGIL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010143358/25.

(100164377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Il résulte de courriers adressés aux actionnaires de la société en date du 15 octobre 2010 que M. Alejo Molina et M. Frank Klaus Loehrig ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 15 octobre 2010 par les gérants suivants:

- M. Oliver MAY, administrateur;
- M. Jan Baldem MENNICKEN, administrateur;
- M. Jobst Beckmann, administrateur; et
- M. Dirk Holz, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142868/16.

(100163778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Labrador Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 156.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 octobre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010142809/11.

(100163899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Landmark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.681.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59966 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142811/10.

(100163550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Café « La Cheminée » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 112.844.

L'an deux mille dix, le quinze octobre,

L'associé unique de la société à responsabilité limitée CAFE «LA CHEMINEE» SARL – RCB N° 112844 – 35 Route de Kayl L-3514 DUDELANGE, a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales
- Pouvoir de signature

Première résolution:

Monsieur FERREIRA SERRA LOURENCO José Antonio demeurant 59 Route de Burange L-3429 DUDELANGE cède 50 parts sociales sur les 100 parts qui lui appartiennent dans la société CAFE LA CHEMINEE SARL réparties de la façon suivante:

- LOURENCO SERRA Catia Filipa – assistante – demeurant 77 Boucle du Val Marie F-57100 THIONVILLE: 25 parts sociales pour la somme de 4 000 euro.
- CARVALHO Rudy – commerçant – demeurant 77 Boucle du Val Marie F-57100 THIONVILLE: 25 parts sociales pour la somme de 4 000 euro.

Mademoiselle LOURENCO SERRA Catia et Monsieur CARVALHO Rudy sont propriétaires des parts sociales qui leur sont cédées à partir d'aujourd'hui et ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts ont été et seront productives.

A compter de la signature des présentes, il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Ils reconnaissent en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Deuxième résolution:

Pouvoir de signature conjointe du gérant unique : Monsieur FERREIRA SERRA LOURENCO José Antonio avec Mademoiselle LOURENCO SERRA Catia

Le prix de la cession a été payé à l'instant même.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à DUDELANGE, le 15 octobre 2010

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

FERREIRA SERRA LOURENCO José Antonio.

Référence de publication: 2010143839/33.

(100165036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Lincoln Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 88.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142815/9.

(100163341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Lincoln Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 88.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142816/9.

(100163342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Lincoln Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 88.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142817/9.

(100163343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Locomotive Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.077.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010142818/13.

(100164085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 19, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 33.375.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142819/9.

(100163391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Aedon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 56.166.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Annuelle tenue au siège social de la Société le 14 octobre 2010*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société.
- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Le mandat de Monsieur Vincent VILLEM, née le 12 juin 1965 à Thionville, France résidant professionnellement au 23, Boulevard Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg en tant qu'administrateur est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Le mandat de Monsieur Stéphane HÉPINEUZE, né le 18 juillet 1977 à Dieppe, France, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Le mandat de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., avec numéro de registre B 33.065 en tant que commissaire de la Société est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Aedon S.A.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2010145009/27.

(100165140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.844.745,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 154.158.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Gaelle Bernard, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on September 30, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (formally known as LAIMA

INTERNATIONAL S.à r.l. hereinafter, the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154158, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1656 of August 14, 2010, whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated September 21, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six million eight hundred thirty-two thousand two hundred forty-five Euro (EUR 6.832.245,00), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to six million eight hundred forty-four thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 6.844.745,00), by creation and issue of six million eight hundred thirty-two thousand two hundred forty-five (6.832.245) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Shares, together with the attached share premium in the amount of thirty-eight million seven hundred sixteen thousand fifty-five Euro (EUR 38.716.055,00) and to fully pay them up by contribution in kind in the total amount of forty-five million four hundred fifty-eight thousand three hundred Euro (EUR 45.458.300,00) corresponding to sixtytwo million United States Dollars (USD 62.000.000,00) based on the USD/EUR exchange rate as of September 30, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,73465 consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of September 30, 2010 of the Company, certified 'true and correct' by its managers;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's sole manager

The report of the sole manager of the Company, dated September 30, 2010, annexed to the present deed, attests that the sole manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of its responsibility, legally bound as manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at six million eight hundred fortyfour thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 6.844.745,00) represented by six million eight hundred forty-four thousand seven hundred forty-five (6.844.745) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150660 (l'Associé Unique),

ici représentée par Melle Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 30 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (anciennement connu sous la dénomination LAIMA INTERNATIONAL S.à r.l.ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154158, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1656 du 14 août 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions huit cent trente-deux mille deux cent quarante-cinq Euro (EUR 6.832.245,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à six millions huit cent quarante-quatre mille sept cent quarante-cinq Euro (EUR 6.844.745,00) par la création et l'émission de six millions huit cent trente-deux mille deux cent quarante-cinq (6.832.245) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (ci-après désignées les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ainsi qu'à la prime d'émission y attachée d'un montant de trente-huit millions sept cent seize mille cinquante-cinq Euro (EUR 38.716.055,00) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de quarante-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille trois cents Euro (EUR 45.458.300,00) correspondant à soixante-deux millions Dollars Américains (USD 62.000.000,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 30 Septembre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0.73465 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 septembre 2010 de la Société, certifié «sincère et véritable» par son gérant;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport de gérant unique de la Société

Le rapport de gérant unique de la Société en date du 30 septembre 2010, annexé aux présentes, atteste que le gérant unique de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa

qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscriptions et libérations.

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé six millions huit cent quarante-quatre mille sept cent quarante-cinq Euro (EUR 6.844.745,00) représenté par six millions huit cent quarante-quatre mille sept cent quarante-cinq (6.844.745) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 octobre 2010 Relation: EAC/2010/12015 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010144260/150.

(100165771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Luxis Domiciliations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.722.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010142820/12.

(100163977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

PPG Luxembourg Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 342.075,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.149.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 26 mai 2010 que:

- Mr. Alexandre CLAR, né le 13 juin 1962 à Agen, France et résidant professionnellement au Amsterdamseweg 14-1422AD Uithoorn - The Netherlands a été nommé Gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Aziz GIGA, Gérant de catégorie A;
- Eric THIELE, Gérant de catégorie A;
- Scott BEAMER, Gérant de catégorie A;
- Alexandre CLAR, Gérant de catégorie A
- Stewart KAM-CHEONG, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010143014/23.

(100163091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 30 août 2010:

John Mills a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 5 août 2010.

Scott R. Veldman a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 5 août 2010.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

U n mandataire

Référence de publication: 2010142822/14.

(100164037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Macro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.046.

—
Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 25/11/2009, et accepté au registre sous le N: L090180871

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142824/11.

(100163474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Novy Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 119.283.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 8 avril 2010

L'assemblée générale des actionnaires de la Société ("l'Assemblée Générale") a pris connaissance et a constaté la démission de la personne suivante par lettre en date du 18 novembre 2009:

- M. Luc Leroi, avec adresse professionnelle, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 48, L-1330 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société;

L'Assemblée Générale a pris la décision de mettre fin, avec effet immédiat, au mandat de M. Arnaud Bricout, en qualité d'administrateur de la Société, avec adresse professionnelle, rue Balzac, 25 à F-75406 Paris, France.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période de 6 ans avec effet immédiat, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- M. Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle, rue Balzac, 25 à F-75406 Paris, France, en qualité d'administrateur de la Société; et

- M. Brad Taylor, avec adresse professionnelle, rue Balzac, 25 à F-75406 Paris, France, en qualité d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer la société suivante avec effet immédiat en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société:

- Ott&Co SA., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46918, représentée par son administrateur délégué M. Jean-François Ott, avec adresse professionnelle, rue Balzac, 25 à F-75406 Paris, France.

Ott&Co S.A. peut ainsi engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 octobre 2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010144068/29.

(100165396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Mageco Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142826/9.

(100163324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Méridienne de Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142829/9.

(100163344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

MGE Neumunster Siteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.187.

Les comptes annuels rectifiés au 31 mars 2009 (rectificatif des comptes déposés le 6 août 2009 sous la référence n° L090123286) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MGE Neumunster Siteco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010142831/13.

(100164041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 7 Octobre 2010 («l'Assemblée Générale») a pris acte de la décision suivante:

- Démission de Monsieur Sylvain Feraud en tant qu'Administrateur de la société en date du 27 Août 2010;
- Démission de Monsieur Giovanni Patri en tant qu'Administrateur de la société en date du 27 Août 2010.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse Professionnelle, Via San Salvatore 6; CH-6900 Lugano, Suisse;
- Monsieur Michele CANEPA, Administrateur, avec adresse Professionnelle, GTA 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg ;
- Monsieur Carlo SGARBI, Administrateur avec adresse Professionnelle, Tissor Capital Management SA, Via Cantonale-Galleria 2, 6928 Manno- Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2011.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 30 Juin 2011.

Pour Areion FUND

Référence de publication: 2010143161/23.

(100164230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Midget S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.339.

Statuts Coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142833/10.

(100163357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Asia Capital Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.518.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 19 octobre 2010, LAC/2010/45775 aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société Asia Capital Investments II S. à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 10 avril 2001 selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 971 du 7 novembre 2001, modifié en dernier lieu le 23 août 2010, par acte de Maître Martine Schaeffer, non encore publié au Mémorial.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143148/22.

(100164184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Banstead Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.519.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2010

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010146763/17.

(100166444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.
